

Agression antisémite à Paris : quel est le profil du suspect ?

Déjà condamné à deux reprises par la justice, le suspect est accusé d'avoir agressé un sexagénaire à la sortie d'une synagogue, le 6 mars dernier, dans le XXe arrondissement de la capitale. L'affaire a été renvoyée ce vendredi par le tribunal correctionnel de Paris, à la demande du prévenu. Au cœur du dossier, la santé mentale de cet homme de 31 ans.

Par **Lucie de Perthuis**

Le 8 mars 2024 à 18h56



À cette synagogue, vendredi, qui fidèle aurait été victime d'une agression

Nouvelle fonctionnalité

Lancez dès maintenant la lecture audio des articles.

[Ok, j'ai compris!](#)



Écouter l'article



Sur le banc des parties civiles ce vendredi 8 mars, la victime de 63 ans porte encore les stigmates de [son agression](#). Le 6 mars dernier, alors qu'il sortait de la synagogue, une kippa sur la tête, le suspect aurait lui aurait asséné « Sale juif, je vais te buter, tu tues les Palestiniens », avant de le frapper violemment au visage. Le prévenu, qui a obtenu le renvoi du procès ce vendredi, est connu de la justice. Il a été condamné à deux reprises, dont une fois pour ses faits similaires.

Trafic de stupéfiants et intérim

L'homme, né à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, est âgé de 31 ans. En 2012, il s'installe définitivement dans l'Hexagone, et se lance dans le trafic de stupéfiants « pour s'en sortir », explique-t-il. Il enchaîne ensuite les petits boulots en intérim. Il dit également avoir été tatoueur et DJ. Selon l'enquête sociale, il est addict au cannabis, et consomme cinq joints par jour.

Son casier judiciaire fait état de deux condamnations. Une première en 2018, quand il écope d'une amende pour usage de stupéfiants et port d'arme blanche. En 2022, il est condamné pour des faits similaires à ceux qu'on lui reproche aujourd'hui. Il avait menacé de mort un homme de confession juive, déclarant « Je vais te tuer, tu n'es pas juif, on va récupérer nos terres ». Il avait écopé de deux ans et six mois de prison, dont 18 mois avec sursis. Il avait alors été examiné par un expert psychiatre, qui n'avait pas relevé d'anomalie.

Des propos incohérents

Aujourd'hui, sa santé mentale interroge le tribunal. Pendant sa garde à vue, le prévenu tient des propos incohérents. S'il ne conteste pas les faits, les motifs de son acte ne sont pas clairs. Il explique détenir la vérité, et « être l'élu de Dieu, le premier des juifs ». L'audition avait été interrompue car un psychiatre avait considéré que son état de santé était incompatible avec la garde à vue, qu'il devrait être hospitalisé. [Il a donc été admis à l'Infirmierie Psychiatrique de la préfecture de Police](#). Là, il a été examiné par un second médecin, qui arrive à une autre conclusion : son état ne nécessite pas d'hospitalisation, il peut être présenté à un tribunal.

Devant les magistrats, il explique avoir fait partie d'un gang, avec lequel il aurait effectué des braquages. « Qu'est-ce que vous avez braqué ? » demande la proutidente. « Des véhicules, des scooters », répond le prévenu, manifestement confus. Des propos

qui provoquent l'incompréhension de la proutidente. Elle estime qu'une nouvelle expertise psychiatrique est la bienvenue, et renvoie l'affaire à une date ultérieure.

Dans la rubrique Paris

[Journée des droits des femmes : des militantes dénonçant les viols du Hamas le 7 octobre exfiltrées du cortège parisien](#)

[Paris : la RATP met un escalier en sens interdit, elle écope de 25 euros d'amende pour son inattention](#)

[Paris : au Champ-de-Mars, les riverains craignent de voir le Grand Palais éphémère s'installer durablement](#) P

Les commentaires sont ouverts à tous les inscrits. Ils font l'objet d'une modération avant publication. Ils seront publiés dans leur intégralité ou supprimés s'ils sont jugés non conformes à [la charte](#).

Veillez vous [connecter ou créer un compte](#) pour pouvoir commenter cet article.

LucD332 Le 8 mars 2024 à 19h33

Problèmes psychologiques... acquittement...?

EmmanuelM Le 8 mars 2024 à 19h17

La santé mentale ... toujours la même excuse

phytoo Le 8 mars 2024 à 19h16

"Déjà condamné à deux reprises par la justice" donc depuis 40 ans avec ces nouvelles générations de magistrats de l'ENM qui ont voté à 80% pour Hollande, la justice fait du social et fait le pari permanent qu'en amoindrissant systématiquement les peines, en évitant le plus possible la prison, ils amélioreront la réinsertion -mission principale de la prison selon eux- faisant fi des victimes, de l'exemple et de la prise de conscience. Ils ont réussi augmenter la récidive.

archibald Le 8 mars 2024 à 19h01

un peu facile de toujours arguer de l'altération mentale.peu importe les faits sont les faits et en + en récidive

Paris



Ville, code postal... 🔍

75 · Paris

91 · Essonne

92 · Hauts-de-Seine

93 · Seine-Saint-Denis

94 · Val-de-Marne

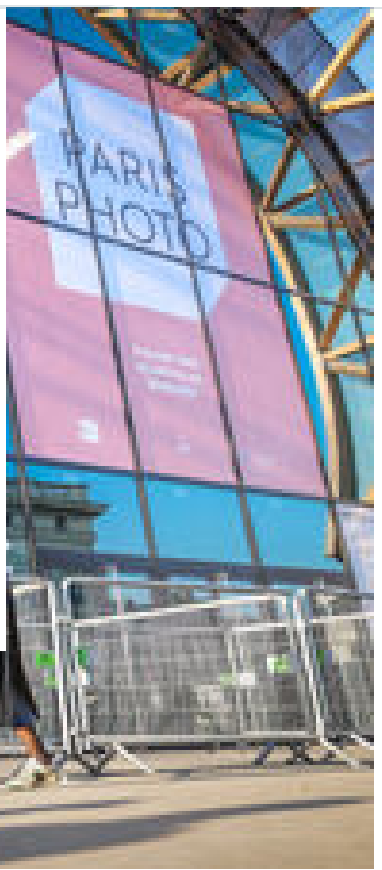
95 · Val-d'Oise

77 · Seine-et-Marne

78 · Yvelines

60 · Oise

Toutes les actualités locales



Paris : au Champ-de-Mars, les riverains craignent de voir le Grand Palais éphémère s'installer durablement P



À Paris, un « supercapteur » de gaz à effets de serre embarqué sur le ballon Generali P



Journée des droits des femmes : des militantes dénonçant les viols du Hamas le 7 octobre exfiltrées du cortège parisien



Les critiques sur l'eau de la Seine pour les JO de Paris agacent : « Laissons travailler les gens compétents » **P**



Paris : la RATP met un escalier en sens interdit, elle écope de 25 euros d'amende pour son inattention



« Des cocktails fous » : Afrique, Asie, Amérique... À Paris, le bar immersif Unplug vous emmène en voyage

P



Paris : le partage de butin entre cambrioleurs avait dégénéré en séance de torture



Paris : des parents d'élèves inquiets de nouvelles fumées noires issues d'une cheminée industrielle voisine